



# Bruges

Centre Communal d'Action Sociale

Le 29/03/2024

**DEC-2024-03-06**

PTO/Centre juridique/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263300741-20240329-DEC-2024-03-06-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 11/04/2024

## DÉCISION

**VU** la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** l'arrêté n°2020-PERM-131 de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Bruges du 27 juillet 2020 reçu à la Préfecture de la Gironde le 07 août 2020 portant délégation de signature à Madame Nathalie GRIN, Vice-présidente du CCAS,

**VU** l'Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 11 janvier 2023 désignant Madame Charline HATINGUAIS en qualité de médiatrice dans le cadre de l'instance n°2306710 en matière de ressources humaines,

**CONSIDÉRANT** le contrat de médiation judiciaire proposé dans le cadre de cette instance entre le CCAS de Bruges et la partie adverse, ayant pour objet de définir les modalités d'intervention de la médiatrice Madame Charline HATINGUAIS (SIRET 800 228 579 00010) domiciliée CABINET GOUTAL, AUBERT et ASSOCIÉS, 21 B Cours Pasteur à BORDEAUX (33000),

**La Présidente du CCAS DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de Médiation judiciaire susvisé en vue de l'intervention de Madame Charline HATINGUAIS dans le cadre du litige susvisé,
- **De payer** à Madame Charline HATINGUAIS, sur présentation d'une facture, les honoraires provisoires d'un montant de 444€ TTC, les honoraires définitifs étant fixés par Ordonnance de taxe du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'issue de la mission de médiation

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

La Présidente du CCAS  
Pour la Présidente et par délégation  
La Vice-présidente du CCAS



Nathalie GRIN

